



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-114053>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-114053**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var (CPAM) TSA 41126 83082
TOULON CEDEX

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 77571366200093

Ville : Toulon cedex

Code postal : 83082

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Identifiant interne de la consultation : MAP24FRUIT07

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Lauren KEGUNY-FABRE

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Voir Règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Voir Règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Voir Règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 12/11/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var (CPAM) TSA 41126 83082 TOULON CEDEX

Critères d'attribution : Voir Règlement de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture et livraison de paniers de fruits frais issus d'un mode de production respectueux de l'environnement pour les centres de la CPAM du Var

Code CPV principal - Descripteur principal : 15300000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Cet accord cadre a pour objet la fourniture et la livraison de paniers de fruits frais issus d'un mode de production respectueux de l'environnement pour les centres de la CPAM du Var. Les prestations comprennent la fourniture, le transport, la livraison sur les différents sites de la CPAM du Var ainsi que la consigne des paniers de fruits. Le présent accord-cadre est divisé en 2 lots distincts : Lot 1 : Centres de Toulon et La Valette Lot 2 : Centres de Hyères, Brignoles, Draguignan, Fréjus et La Seyne-sur-Mer La description des prestations est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) commun aux deux lots.

Lieu principal d'exécution du marché : Var (83)

Durée du marché (en mois) : 24

Valeur estimée (H.T.) : 130000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Fourniture et livraison de paniers de fruits frais issus d'un mode de production respectueux de l'environnement pour les centres de Toulon et de la Valette. Le lot 1 ne comporte pas de montant minimum mais comporte un montant maximum annuel de 40 000 euros HT, soit 80 000 euros HT sur la durée globale de l'accord-cadre (2 ans).

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 15300000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 80000 euros

Lieu d'exécution du lot : Toulon et la Valette

- **Description du lot :** Fourniture et livraison de paniers de fruits frais issus d'un mode de production respectueux de l'environnement pour les centres de Hyères, Brignoles, Draguignan, Fréjus et La Seyne-sur-Mer. Le lot 2 ne comporte pas de montant minimum mais comporte un montant maximum annuel de 25 000 euros HT, soit 50 000 euros HT sur la durée globale de l'accord-cadre (2 ans).

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 15300000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 50000 euros

Lieu d'exécution du lot : Hyères, Brignoles, Draguignan, Fréjus et La Seyne-sur-Mer

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire s'exécutant par bons de commande conformément aux articles R 2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique. Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots. Le nombre de lots pouvant être attribués à un même opérateur économique n'est pas limité. L'acheteur se réserve

également la possibilité de confier à l'attributaire de l'Accord, en application de l'article R2122-4 du CCP, des livraisons complémentaires qui sont destinées soit au renouvellement partiel de fournitures, soit à l'extension de fournitures existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait l'acheteur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser, sauf cas dûment justifié, trois ans, périodes de reconduction comprises. Le montant maximum des commandes par lot est défini comme suit : Lot 1 : 40 000 euro(s)HT / an, soit 80 000euro(s)HT sur la durée globale de l'accord-cadre Lot 2 : 25 000euro(s) HT, soit 50 000 euro(s)HT sur la durée globale de l'accord-cadre Ces montants maximums ne doivent pas être confondus avec une estimation globale de commande L'accord- cadre prend effet à compter de sa notification. Toutefois, les prestations ne démarreront qu'à compter du 2 janvier 2025 pour une durée de 12 mois. L'accord-cadre est reconductible tacitement 1 fois maximum dans les mêmes termes et pour une durée de 12 mois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/10/2024